

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 3 juillet 2023, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, Directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-07-23

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 juin 2023
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 13 juin 2023
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Refinancement prêt rang Saint-Charles
  - 5.4 - Chauffage du chalet des loisirs
  - 5.5 - Chauffage de la salle municipale, du gym et du bureau municipal
  - 5.6 - Modification des modalités inhérentes aux gardes de fin de semaine
  - 5.7 - GROUPE S.S. (propane)
  - 5.8 - Embauche d'un(e) préposé(e) à l'embellissement
  - 5.9 - Contrat de travail - aide jardinier
  - 5.10 - Colloque et formation ABC-DG
  - 5.11 - Formation en coaching
  - 5.12 - Sondage régional sur l'horaire d'été dans les bureaux municipaux
  - 5.13 - Bonbonne de propane
  - 5.14 - Achat d'équipements informatiques
  - 5.15 - Sommes revenant du Comité du 150e
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Demande faite par le Groupement forestier
  - 6.2 - Garage municipal
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
  - 7.1 - Suivi de la rencontre avec Geneviève St-Pierre de Tétra Tech
  - 7.2 - Puits 2
- 8 - IMMEUBLE À 6 LOGEMENTS
- 9 - VENTE D'UN TERRAIN
- 10 - COMITÉ ET LOISIRS
  - 10.1 - Cercle des Fermières
  - 10.2 - Retour sur la Fête Nationale
  - 10.3 - Mise à niveau des modules du sentier d'hébertisme
  - 10.4 - Les Sentiers des Etchemins
  - 10.5 - Comité d'embellissement
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Adoption du Règlement 366-23 "Règlement modifiant le zonage pour autoriser un chenil dans la zone M (multiresource)"
  - 11.2 - Non respect de la réglementation
  - 11.3 - Règlement sur les feux d'artifice
- 12 - CORRESPONDANCE

- 12.1 - Demande de Moisson Beauce
- 12.2 - Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
- 13 - Motion d'hommage à des bénévoles
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard  
Et résolu à l'unanimité,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**02-07-23**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 5 juin 2023**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry  
Et résolu à l'unanimité  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**03-07-23**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 13 juin 2023**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

**04-07-23**

#### **4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 155 886,04\$ pour le mois de juin 2023 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale

### **5 - ADMINISTRATION**

### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juin 2023 est remis à chaque membre du conseil municipal.

### **5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

Le maire et les conseillers font, à tour de rôle, un compte rendu de leurs activités du mois dernier.

**05-07-23**

### **5.3 - Refinancement prêt rang Saint-Charles**

ATTENDU QUE le prêt 3 - RIRL, originairement obtenu pour la réfection du rang St-Charles Sud suite à l'adoption du règlement 314-17, vient à échéance le 12 septembre 2023.

ATTENDU QUE le 12 septembre 2023, une somme en capital de 56 400\$ ainsi que 6053,40\$ d'intérêt seront débités du compte courant de la Municipalité.

ATTENDU QUE suite au versement susmentionné, une somme de 311 700\$ est à refinancer.

ATTENDU QU'UNE rencontre extraordinaire doit être faite afin de statuer sur les propositions de financement qui auront été faites au Conseil.

ATTENDU QUE le Conseil a la possibilité, lors de ce même refinancement, d'aller chercher les sommes restantes sur le financement approuvé par le Ministère des Finances en vertu du Règlement 347-21.

ATTENDU QUE la demande doit en être faite au plus tard le 18 juillet 2023 via le STEFE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard, et résolu à l'unanimité,

DE REFINANCER la somme de 311 700\$ due en vertu du Règlement 314-17.

D'EMPRUNTER par la même occasion les sommes toujours disponibles en vertu du Règlement 347-21 pour finaliser le projet de construction du garage municipal, si à ce moment, cela va dans le sens des recommandations du MAMH à ce sujet.

D'ACQUITTER le ou avant le 12 septembre 2023 les sommes dues en capital et intérêts tel que ci-dessus mentionné.

DE CONVOQUER une rencontre extraordinaire du Conseil le 14 août 2023 à 19 heures, afin de statuer sur les soumissions qui auront été faites à la Municipalité aux fins du refinancement ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**06-07-23**

### **5.4 - Chauffage du chalet des loisirs**

Étienne Ménard ayant été mandaté par le Conseil pour effectuer les démarches en vue de déterminer la meilleure option possible pour le système de chauffage du chalet des loisirs, il présente le résultat aux autres élus, mais s'abstient lors des délibérations et de la décision.

ATTENDU QUE le système de chauffage du chalet des loisirs est actuellement au mazout et que cette forme de chauffage est peu écologique.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec favorise l'installation de systèmes de chauffage plus écologiques, tels la thermopompe, la géothermie, ou autres.

ATTENDU QUE le conseiller Étienne Ménard a été mandaté pour effectuer des vérifications et obtenir des soumissions en vue de remplacer le système de chauffage

actuel.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été obtenues pour le chalet des loisirs:

Chauffage de type Thermopompe

Soumission par L'Atelier du Métal pour une somme de 9699,98 +tx

Chauffage de type Biomasse

Soumission par BCA Énergie pour une somme de 19 286,47 +tx

ATTENDU QUE le retour sur investissement a été calculé pour les 2 types de chauffage, aux conditions ci-dessus et qu'il s'est avéré que la thermopompe était le meilleur choix pour nos besoins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers présents, à l'exception de Étienne Ménard qui s'abstient.

D'ACCEPTER la soumission faite par L'Atelier du Métal pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au chalet des loisirs, aux conditions ci-dessus mentionnées.

DE FAIRE la demande de subvention relative à cet achat.

ADOPTÉE

**5.5 - Chauffage de la salle municipale, du gym et du bureau municipal**

Étienne Ménard avait été mandaté par le Conseil pour obtenir des soumissions pour le système de chauffage de l'édifice municipal. Il présente le résultat aux autres membres du conseil.

Il a été soulevé par le conseil qu'il serait pertinent de savoir combien il en coûterait de plus pour prévoir la possibilité de chauffer éventuellement le gym et le bureau municipal.

Aucune décision n'est donc prise et Etienne Ménard va obtenir les informations additionnelles pour une prochaine rencontre.

**5.6 - Modification des modalités inhérentes aux gardes de fin de semaine**

Sujet reporté à une rencontre ultérieure.

**07-07-23**

**5.7 - GROUPE S.S. (propane)**

CONSIDÉRANT les options offertes par Groupe S.S. pour la fourniture du gaz propane pour la bonbonne nécessaire au maintien du réseau d'aqueduc en tout temps.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité;

DE LOUER un Otodata de GROUPE S.S. et demeurer sur la livraison automatique, moyennant des frais annuels de 60,00\$ plus taxes pour la période 2023-2024.

ADOPTÉE

**08-07-23**

**5.8 - Embauche d'un(e) préposé(e) à l'embellissement**

Anne-Marie Beaudry informe le conseil qu'elle s'abstient pour cause de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a été sélectionnée pour le programme Desjardins jeunes au travail;

ATTENDU QUE la demande au dit programme avait été faite en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour effectuer des travaux d'embellissement (entretien de jardins, peinture etc.).

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été publiée et que 2 candidats ont soumis leur curriculum vitae.

Il est proposé par Etienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité, à l'exception de Anne-Marie Beaudry qui s'abstient

D'EMBAUCHER la personne choisie par le comité de ressources humaines, à titre de préposé(e) à l'embellissement, à raison de 30 heures par semaine, pour une période de 6 semaines, tel que prévu au programme Desjardins jeunes au travail;

QUE cet étudiant(e) soit rémunéré conformément au contrat de travail.

ADOPTÉE

09-07-23

### **5.9 - Contrat de travail - aide jardinier**

Il est proposé par Samuel Larochelle  
et résolu à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Charles-Antoine Mercier pour tondre la pelouse des terrains publics, pour l'été 2023, au taux horaire prévu à son contrat de travail et pour un maximum de 28 heures par semaine, selon les besoins.

QUE cet emploi pourra se poursuivre à la rentrée scolaire, si ce dernier est disponible et que le contremaître aux travaux publics en a besoin.

ADOPTÉE

10-07-23

### **5.10 - Colloque et formation ABC-DG**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
et résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER la Directrice générale à assister au colloque régional des Directeurs généraux municipaux qui se tiendra les 13 et 14 septembre 2023, de payer les frais d'inscription de même que les autres frais encourus pour cette activité et de déplacement, sur présentation des pièces justificatives..

D'AUTORISER la Directrice générale à s'inscrire à la formation offerte par l'ADMQ intitulée ABC-DG, qui est grandement recommandée par l'association et est en voie de devenir obligatoire.

DE DÉFRAYER les frais inhérents ou les lui rembourser, sur présentation des pièces justificatives, de même que les frais de déplacement pour sa participation à ladite formation.

ADOPTÉE

11-07-23

### **5.11 - Formation en coaching**

ATTENDU QUE l'adjoint aux travaux publics doit suivre diverses formations dans le cadre de ses fonctions, dont la formation pour travail en espace clos.

ATTENDU QUE cette formation comporte un volet pratique qui doit être supervisé par quelqu'un d'accrédité.

ATTENDU QU'il serait plus simple et plus économique que le stage soit fait directement sur le milieu de travail et dans le cadre de l'horaire régulier.

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le contremaître aux travaux publics à suivre la formation en coaching

nécessaire à ce qu'il puisse superviser le stage que devra faire l'adjoint, au coût de 120\$ et sur une durée d'une journée.

DE LUI REMBOURSER les déboursés encourus dans le cadre de cette formation, incluant repas, frais de déplacement ou autre, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

12-07-23

#### **5.12 - Sondage régional sur l'horaire d'été dans les bureaux municipaux**

Monsieur le maire Daniel Thibault nous présente le résultat d'un sondage régional effectué récemment, relativement à la fermeture des bureaux municipaux le vendredi midi.

ATTENDU QUE toutes les autres municipalités du territoire ont adopté un horaire d'été, comportant pour la plupart une fermeture du bureau municipal dès 13h le vendredi.

ATTENDU QUE le conseil est disposé à permettre aux employés administratifs d'adopter un horaire plus souple et ce, pas seulement en période estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle, et résolu à l'unanimité,

D'AUTORISER la Directrice générale et la Directrice générale adjointe à terminer leur semaine de travail le jeudi soir ou le vendredi à 12h (midi), en alternant un vendredi sur 2 de manière à ce que le bureau municipal demeure ouvert.

QUE cet horaire soit facultatif soit conditionnel à ce que les employées adaptent leur horaire de travail de manière à continuer de faire 35 heures par semaine.

QUE cet horaire d'été soit en fonction à compter des présentes et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

13-07-23

#### **5.13 - Bonbonne de propane**

Il est proposé par Gino Tanguay, et résolu à l'unanimité,

DE PROCÉDER au remplacement d'une bonbonne de propane prêtée avec le BBQ de la Municipalité lors d'événements publics, dont la date de validité est expirée.

ADOPTÉE

14-07-23

#### **5.14 - Achat d'équipements informatiques**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry, et résolu à l'unanimité,

D'ACHETER de Solutions Informatiques GA un ordinateur fixe devant être utilisé comme serveur et de faire installer sur celui-ci les logiciels et programmes nécessaires au bon fonctionnement des opérations administratives et financières de la Municipalité.

DE FAIRE les démarches pour que les sauvegardes informatiques soient faites sur Icloud et non sur des clés USB afin que cela soit sécuritaire et facilement récupérable advenant la perte des données.

ADOPTÉE

15-07-23

#### **5.15 - Sommes revenant du Comité du 150e**

Gino Tanguay et Martine Rouillard informent le Conseil qu'ils s'abstiennent de se prononcer sur la question pour conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le comité du 150e anniversaire de la Municipalité a finalisé ses comptes et a remis à la Municipalité une somme de 67 666,85\$;

ATTENDU QU'il avait été convenu avec les membres dudit comité que tout surplus servirait en premier lieu à rembourser une avance que la Municipalité avait faite, et en second lieu remis en Fonds réservés respectivement à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Kateri-Tékakwitha pour la réfection du parvis de l'église de Saint-Magloire, à la Société du Patrimoine et au Comité des Loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Ménard, et résolu à l'unanimité, à l'exception de Gino Tanguay et Martine Rouillard qui se sont abstenus.

DE REMBOURSER, à même les surplus remis par le Comité des Fêtes du 150e anniversaire de Saint-Magloire, l'avance de 20 000\$ que la Municipalité lui avait accordée;

DE VERSER, à même les surplus mentionnés ci-dessus, une somme de 15 000\$ à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Kateri-Tékakwitha pour la réfection du parvis de l'église de Saint-Magloire.

DE VERSER, à même les surplus mentionnés ci-dessus, une somme de 15 000\$ à la Société du Patrimoine afin de les aider notamment dans la rénovation de la Maison du Patrimoine.

DE VERSER, à même les surplus mentionnés ci-dessus, une somme de 17 666,85\$ de même qu'un montant de 20\$ provenant de la vente ultérieure de verres à l'effigie du 150e, au Comité des Loisirs de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

## **6 - VOIRIE**

**16-07-23**

### **6.1 - Demande faite par le Groupement forestier**

ATTENDU QUE le Groupement Forestier Bellechasse-Lévis demande l'amélioration du chemin (rang de Bellechasse) sur environ 250 mètres. tout en étant prêt à participer aux travaux.

ATTENDU QUE cela inclurait l'ajout d'un ponceau.

ATTENDU QU'aucune résidence ne bénéficierait de ces travaux et qu'un chemin d'accès est disponible via Saint-Fabien-de-Panet.

ATTENDU QU'une municipalité a le devoir d'agir au bénéfice d'une majorité de citoyens.

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas créer de précédent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay, et résolu à l'unanimité,

DE REFUSER la demande du Groupe Forestier pour les motifs évoqués ci-dessus.

D'AUTORISER le Groupement Forestier à circuler sur l'emprise appartenant à la Municipalité, à ses frais et à ses propres risques et périls, pour les fins de l'exploitation de leur terre située à proximité.

D'AUTORISER le Groupement Forestier à récolter les arbres se trouvant sur l'emprise appartenant à la Municipalité et qui seraient nuisibles à leur passage.

ADOPTÉE

## **6.2 - Garage municipal**

La Directrice générale informe le Conseil des récents développements en lien avec le garage municipal, les travaux restants et la situation financière de ce projet.

## **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

17-07-23

### **7.1 - Suivi de la rencontre avec Geneviève St-Pierre de Tétra Tech**

Stéphanie Lamontagne, Directrice générale, présente un compte rendu de la rencontre récente avec Mme Geneviève St-Pierre de la firme Tétra Tech, relativement à la condition du réseau d'aqueduc et d'égouts de la municipalité. Cette rencontre virtuelle avait été demandée par Mme Lamontagne suite aux nombreuses fuites du réseau d'aqueduc survenues dans les dernières semaines, et au fait que le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, produit par cette firme en juillet 2022 indiquait que le réseau d'aqueduc de la Municipalité était en bon état.

Madame St-Pierre a expliqué que le réseau d'aqueduc avait été bien quotté en raison notamment du fait que seulement 2 événements de fuite d'eau avaient été répertoriés depuis 1974, puisqu'aucun registre n'en était fait avant l'arrivée du contremaître actuel. Il est possible de faire un addenda au Rapport si nous pouvons démontrer qu'il est, au contraire, assez problématique.

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
et résolu à l'unanimité,

DE SOLLICITER l'aide de la population actuelle et antérieure de la Municipalité, via la page Facebook et le Site internet, afin d'obtenir un maximum d'informations permettant de dénombrer les fuites, les problèmes de pression d'eau, les bris, ou tout autre renseignement pertinent sur le système d'aqueduc tels les dates notées par eux de problèmes, des photos prises et datées lors de fuites ou même lors de la mise en place du réseau.

DE COMPILER ces données et de les transmettre pour septembre à Madame St-Pierre afin qu'elle réalise un addenda au Plan d'intervention auquel il est fait référence ci-dessus.

QUE les frais relatifs à cet addenda soient payés à même les sommes restantes dans le programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

### **7.2 - Puits 2**

Marc-André Lapointe, contremaître aux travaux publics, nous informe que le branchement du puits #2 a été réalisé et que le tout devrait être fonctionnel dans les prochains jours ou prochaines semaines.

18-07-23

## **8 - IMMEUBLE À 6 LOGEMENTS**

ATTENDU que le promoteur intéressé par le projet de construction d'un immeuble de 6 logements abordables a fait des démarches d'aide financière permettant de le mener à bien.

ATTENDU que pour obtenir le financement, il doit avoir une résolution énonçant les engagements de la Municipalité en lien avec ledit projet.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
et résolu à l'unanimité.

DE CONFIRMER la volonté de la Municipalité de Saint-Magloire de participer au projet de construction d'un immeuble de 6 logements abordables sur le terrain appartenant à la Municipalité, où se trouvait l'ancienne beurrerie.

DE CONFIRMER que la Municipalité investira une somme d'environ 138 000\$, dans ce projet devant totaliser plus de 1 000 000\$, incluant le terrain où le bâtiment sera érigé qui sera cédé au promoteur.



DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin qu'il procède au lotissement du terrain, à l'implantation du bâtiment à être érigé sur le lot 5 067 476 et que ce même arpenteur soit également mandaté pour la réalisation d'un certificat de localisation à la fin des travaux, les frais d'arpentage étant assumés par la Municipalité.

ADOPTÉE

## **9 - VENTE D'UN TERRAIN**

Discussion reportée à une rencontre ultérieure

## **10 - COMITÉ ET LOISIRS**

**19-07-23**

### **10.1 - Cercle des Fermières**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part du Cercle des Fermières, afin de défrayer les coûts de la peinture nécessaire à repeindre leur local suite à l'agrandissement.

ATTENDU QUE le travail serait effectué par des bénévoles.

ATTENDU QUE le local est situé dans un bâtiment appartenant à la Municipalité.

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité;

DE DÉFRAYER les coûts de la peinture nécessaire pour repeindre le local loué au Cercle des Fermières.

DE REPORTER à une séance ultérieure la demande faite relativement au loyer, dont le bail vient à échéance le 31 août 2023.

ADOPTÉE

**20-07-23**

### **10.2 - Retour sur la Fête Nationale**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
et résolu à l'unanimité,

D'EXPÉDIER aux responsables de la Société du Patrimoine, une correspondance afin de les féliciter pour le succès remporté lors de la tenue de l'activité de la Fête Nationale.

DE LEUR RECOMMANDER, s'ils prévoient s'accomplir de cette tâche l'an prochain également, d'avoir des activités pour les enfants et/ou familles.

ADOPTÉE

### **10.3 - Mise à niveau des modules du sentier d'hébertisme**

Le Conseil est informé que la mise à jour des modules du sentier d'hébertisme sera effectuée entre le 1er et le 15 juillet prochain.

### **10.4 - Les Sentiers des Etchemins**

Monsieur Daniel Thibault avait été délégué pour représenter la Municipalité lors de l'inauguration du sentier du Morne à Giroux, laquelle s'est tenue à Saint-Luc le 28 juin 2023.

**21-07-23**

### **10.5 - Comité d'embellissement**

Anne-Marie Beaudry et Samuel Larochelle informent le conseil qu'ils s'abstiennent en raison de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
et résolu à l'unanimité à l'exception de Anne-Marie Beaudry et Samuel Larochelle qui s'abstiennent,

D'ACCEPTER l'offre présentée par M. Daniel Maurice, à l'effet que son frère repeindrait le clocher du parc à l'entrée nord du village gratuitement, si la Municipalité fourni la peinture et installe des échafauds.

DE DÉPLACER les poteaux bloqueurs (bollards) se trouvant en bordure du lot 5 067 637 pour les mettre le long du trottoir longeant le bureau municipal, de manière à empêcher tout véhicule de circuler sur le trottoir et/ou sur la plate-bande.

ADOPTÉE

## 11 - LÉGISLATION

22-07-23

### 11.1 - Adoption du Règlement 366-23 "Règlement modifiant le zonage pour autoriser un chenil dans la zone M (multiresource)"

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366-23 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 234-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » POUR PERMETTRE LES CHENILS DANS LA ZONE « MULTIRESSOURCES (M) »;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement (alors en projet) a été donné à la séance du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 30 mai 2023;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue à l'édifice municipal le 13 juin 2023 à 19h, suite à un avis dûment affiché tel que requis;

ATTENDU QU'aucune contestation dudit projet de règlement n'a été faite aux membres du conseil présents.

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 13 juin 2023;

ATTENDU QU'un avis aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été dûment affiché aux endroits prévus de même que sur le site internet de la Municipalité, en respectant les délais de rigueur.

Il est proposé par Etienne Ménard, appuyé par Anne-Marie Beaudry

Et résolu à l'unanimité,

QUE le règlement # 366-23 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 234-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE », POUR PERMETTRE LES CHENILS DANS LA ZONE « MULTIRESSOURCES (M) » soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

### 11.2 - Non-respect de la réglementation

Monsieur le maire informe le conseil que certaines situations ayant été portées à la connaissance de la Municipalité seraient en contravention de la réglementation en vigueur. Ces situations ont été signalées à l'inspecteur en urbanisme qui a fait connaître sa position. Le conseil souhaite obtenir un avis juridique avant de prendre

une décision sur le sujet. Le sujet est donc reporté à une séance ultérieure, après que l'avocat aura remis son avis juridique.

### **11.3 - Règlement sur les feux d'artifice**

Les membres du conseil sont informés qu'actuellement, ce serait la Réglementation en vigueur auprès de la Régie intermunicipale des incendies qui s'applique dans la Municipalité pour l'utilisation de feux d'artifice à des fins personnelles ou familiales. Une vérification sera faite auprès de la Sûreté du Québec et de la MRC des Etchemins afin de valider le tout.

## **12 - CORRESPONDANCE**

**23-07-23**

### **12.1 - Demande de Moisson Beauce**

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dons faite par Moisson Beauce qui dessert notamment la Banque alimentaire dont certains de nos citoyens bénéficient, et de leur remettre une somme de 250\$ prise à même le compte de dons.

ADOPTÉE

**24-07-23**

### **12.2 - Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité,

DE RENOUELER l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix Rouge et

DE PAYER la contribution demandée de 225\$.

ADOPTÉE

## **13 - Motion d'hommage à des bénévoles**

AVIS DE MOTION décerné à Madame Mélanie Gendreau. ainsi qu'au comité du 150e qu'elle représente, pour le travail effectué bénévolement pour la Municipalité de Saint-Magloire.

AVIS DE MOTION décerné à Monsieur Samuel Larochelle. pour son implication bénévole à Saint-Magloire.

## **14 - VARIA**

La Directrice générale informe le Conseil que, suite à une rencontre avec Mathieu Baillargeon de la MRC des Etchemins le matin même, un comité comportant au moins 3 conseillers et 1 membre de la Direction devra être formé, afin de mettre à jour le plan d'action en fonction de la planification stratégique et du plan de développement. Le plan d'action devra être produit à l'automne-hiver 2023-2024 afin d'utiliser les sommes restantes ou à venir pour 2024 aux termes du PSPS. Il en sera rediscuté à la séance de travail du 31 juillet prochain.

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**25-07-23**

## **16 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 20h43.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Thibault  
Maire

---

Mme Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale et greffière-trésorière